

DOSSIER BCD

DES MICRO-ORDINATEURS MIS À LA DISPOSITION DU "CORPS SOCIAL" DANS DES ÉCOLES D'UN SECTEUR RURAL... OU LES LIMITES DE CERTAINES FORMES D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE...

Yves PARENT

Depuis un an, des microordinateurs sont utilisés par des enfants de six écoles de la région de Saint-Brévin (Loire-Atlantique). Ces écoles sont dotées, depuis longtemps déjà, de Bibliothèques Centres Documentaires convenablement équipées et largement ouvertes à tous les enfants durant les heures de classe... Elles ont, en outre, tenté d'obtenir la participation régulière de parents (plus exactement, de "non professionnels" de l'enseignement) à la gestion et à l'approfondissement de leurs projets. Avec des fortunes diverses : la participation obtenue ne répondant pas toujours aux espoirs affirmés...

Les micro-ordinateurs sont venus assurer des fonctions claires, assurées auparavant avec des matériels disponibles sur papier au sein d'un projet cohérent, tant en ce qui concerne LES MOYENS MIS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DE LA LECTURE, qu'à propos de L'ORIENTATION DE CETTE POLITIQUE.

L'occasion était bonne d'aider des groupes à se constituer autour d'un projet neuf et mobilisateur, d'entrer à cette occasion en liaison avec des organismes de formation et de recherche pour mieux comprendre et pour enrichir les exercices à pratiquer, pour élargir et adapter la matière support des exercices (les différents écrits) ainsi que les différentes activités qui devaient en augmenter l'efficacité.¹

Pratiquement, l'information des utilisateurs potentiels et la recherche des alliances nécessaires ont eu lieu de la manière suivante :

- INFORMATION ÉCRITE des parents par l'intermédiaire des enfants...
- ARTICLES DANS LA PRESSE et brèves interventions à la télévision.
- OPÉRATIONS "PORTES OUVERTES" : dans chaque commune, un ou deux micro-ordinateurs ont été mis à la disposition du "public", au cours d'une semaine d'information et de démonstration pour les adultes. Chaque jour, par ailleurs, il était possible de venir observer des enfants au cours de leur entraînement...

UNE SOIRÉE DE DÉBAT permettait, enfin, d'apporter des précisions nouvelles; en particulier à propos des questions d'ordre pratique (calendriers d'utilisation, responsabilités à assurer...)

On peut dire que, dans l'ensemble, ces différentes formes de réunions ont été bien fréquentées et que, par conséquent, toutes les personnes intéressées ont eu la possibilité de s'informer dans des

¹ Notons encore qu'il était clair pour beaucoup que ce projet devait aussi permettre à tous les adultes - enseignants ou non - de faire "l'expérience" nouvelle du statut "d'apprenti". Dans ce domaine où l'obligation d'enseigner interdit souvent de comprendre ceux qui ne savent pas. Ayant l'occasion de s'entraîner eux-mêmes, ils seraient conduits à prendre leurs propres pratiques comme objet d'étude: ce qui devrait leur apprendre beaucoup sur nature des actes de lecture et sur les conditions de leur évolution... Et par là-même les aider à adopter des positions nouvelles vis à vis de ceux qu'ils doivent aider...

bonnes conditions.

Un an plus tard, il est possible de faire le point.

D'abord, sur le plan quantitatif :

- 55 personnes NON SCOLARISÉES ont utilisé un micro-ordinateur pour s'entraîner régulièrement l'an passé.

Leur répartition par catégories socioprofessionnelles, est la suivante :

- CSP 1	2
- CSP 2	30
- CSP 3	9
- CSP 4	14

Ce qui frappe, c'est le petit nombre d'utilisateurs, et la présence d'une forte majorité de membres des CSP 2, et par conséquent, la sous représentation des autres CSP...

Tout se passe comme si, seule, une minorité étroitement liée au "monde de l'enseignement" avait répondu aux appels lancés... Ajoutons encore que, le plus souvent, chacun est resté en position de consommer individuellement le service offert.

C'est dire qu'il est illusoire de parler de communauté et de projet réunissant des partenaires.²

CE QU'ON PEUT EN PENSER

Il semble important de mettre ce bilan en relation avec les conditions dans lesquelles l'information du corps social a été faite. Les appels "tous azimuts" s'adressent toujours, ou moins implicitement, à des personnes isolées. Elles entraînent les réponses dont nous avons pu observer les caractéristiques. Cette forme d'appels ne porterait-elle pas en elle-même ses limites ?

Cela me semble clair : aussi faut-il impérativement approfondir une réflexion sur LA CIRCULATION DE L'INFORMATION (sous quelles formes et par quels relais ?) et sur LA RECHERCHE DES ALLIANCES à passer pour conduire une telle politique... Ce qui, plus largement, est une interrogation sur le sens et la portée de l'ouverture de l'école : que ce soit à propos du fonctionnement des Bibliothèques Centres Documentaires ou de l'utilisation des micro-ordinateurs...

Pratiquement, il faut au moins compléter les formes d'appels décrites par l'interpellation des instances existantes qui, dans des domaines variés et souvent très éloignés de la lecture, participent à des actions d'éducation populaire... Il faut les identifier et les informer pour qu'elles reconnaissent leur place et leur rôle dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de déscolarisation de la lecture en faveur de milieux actuellement exclus de l'accès aisé à l'écrit.

Autrement dit, il s'agit de renverser une perspective qui, souvent à l'insu de ceux qui l'animent, renforce le rôle de l'école sans le transformer.

Il s'agit d'élargir le champ des questions prises en compte et le type de relations qui s'établissent entre les partenaires...

Nous aborderons cette question à la lumière de ce qui se met en place.

Yves PARENT

² On pourrait d'ailleurs faire des remarques très proches à propos de l'usage qui a été fait d'un micro-ordinateur par le comité d'établissement d'une grande entreprise durant les vacances d'été en 1982... Après une information très succincte de quelques responsables, sans animations et sans aides régulières ensuite, un appareil a été placé dans les locaux du C.E. de l'usine KUHLMAN à PAIMBOEUF ; il a été utilisé régulièrement par une quinzaine de personnes : en majorité par des employés et par des responsables syndicaux.

